

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf du mois de septembre à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de LA LANDE DE FRONSAC, se sont réunis dans la salle du conseil municipal, sur convocation qui leur a été adressée par le maire le treize septembre deux mil vingt-quatre, conformément aux articles L2121.10 et L2122.15 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Monsieur Jean GALAND, Madame Ghyslaine ARNAUD, Monsieur Daniel BEUTIS, Monsieur Frédéric BLANC, Monsieur DARTIGUELONGUE Stéphane, Monsieur Jean-Christophe DEPRET, Madame Laurine JANICOT, Madame Karine MENIER, Monsieur Frédéric PALMISANO, Madame Nathalie RICHARD, Madame Clarisse VACHER, Madame Christelle DEYRES, Monsieur Jean-Pascal GASTEUIL, Monsieur Patrick HOUSSAT, Monsieur Mathieu MARTIN, Madame SOUPRE Véronique, Monsieur Christian MIDEJEAN, Monsieur Jean-Christian FAVRE

Étaient représentés : Madame Ghyslaine CRAMOISAN donne pouvoir à Monsieur Frédéric BLANC

Secrétaire de Séance : Madame Ghyslaine ARNAUD

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance et après avoir fait l'appel désigne comme secrétaire de séance **Madame Ghyslaine ARNAUD.**

2. Approbation procès-verbal du 24 juin 2024 (délibération)

Madame DEYRES indique une erreur de frappe sur la dernière page.
Après relecture, le procès-verbal du conseil municipal en date du 24 juin 2024 est adopté.

Pour : 17 Contre : Abstention : 2

3. Validation prix de cession des terrains EPFNA (délibération)

Monsieur le Maire explique que la commune avait fait acheter par l'EPFNA des terrains situés de part et d'autre de l'église pour faire le centre bourg. La moitié des terrains sont destinés à Gironde Habitat

pour faire des logements sociaux et l'autre moitié pour faire un parc municipal public. Le terrain face à l'église va être consacré au centre bourg. Le prix de ces terrains s'élève à 240000€.

Au bout de 6 ans la commune est tenue d'acheter. Lors du dernier conseil, la commune a contracté un emprunt à hauteur de 350000€ (240000€ pour les terrains, 110000€ pour la réfection du pont de Lapeyre).

Monsieur le Maire propose au conseil l'achat de ces terrains pour la somme de 242 005,61€ à l'EPFNA (soit 240000€ + les intérêts).

Le conseil passe au vote.

Pour : 17 Contre : Abstention : 2

4. Enveloppe formation élus pour le mandat actuel (délibération)

Monsieur BEUTIS présente l'enveloppe de formation des élus pour le mandat actuel dont le montant s'élève à 8434,18€ divisé par le nombre d'élus ce qui représente pour chaque élu la somme de 468,60€. Il rappelle que ce point a été abordé lors du Conseil Municipal du 16 mai 2022.

Il demande le vote de 2% maximum des indemnités des élus correspondant au plancher pour la formation des élus.

Il rappelle également qu'il est nécessaire d'avoir l'accord de Monsieur le Maire avant de s'engager dans une formation.

Après plusieurs débats, le Conseil passe au vote.

Pour : 17 Contre : 2 Abstention :

5. Subventions associations année 2024 (délibération)

Madame DEYRES présente les propositions de subventions pour l'année 2024.

PROPOSITIONS SUBVENTIONS ASSOCIATIONS LA LANDE DE FRONSAC ANNEE 2024

COMITE DES FETES	500,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE MATERNELLE (déjà attribuée)	2 500,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE PRIMAIRE (déjà attribuée)	5 500,00 €
ABEILLE GIRONDINE	150,00 €
CREATION ET DECOUVERTES	150,00 €
AMICALE LAIQUE	150,00 €
ASPEL	1 000,00 €
CYCLOTOURISME	300,00 €
ECOLE DE MUSIQUE GALGON (déjà attribuée)	2 530,00 €
ESCALE 33 (déjà attribuée)	3 000,00 €
ETOILE SPORTIVE VERAC	300,00 €
FC LE FRONSADAIS	300,00 €
CHANTONS LA LANDE	150,00 €
LA GACHETTE LANDAISE	150,00 €
LA LANDE FRANCAISE	0,00 €
LA LANDE GYMNASIQUE	500,00 €
LA LANDE RUNNING	150,00 €

LE PETIT FOOT	150,00 €
LES ARCHERS	300,00 €
LES THES DANSANTS	150,00 €
TENNIS CLUB INTERCO	300,00 €
TENNIS DE TABLE	300,00 €
CONFRERIE	150,00 €
FNACA	150,00 €
FESTI'LAND (déjà attribuée)	1 000,00 €
COMPAGNIE GEORGES (déjà attribuée)	300,00 €
TOTAL	20 130,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à la majorité des membres présents, le vote effectué à la ligne des subventions suivantes pour les associations pour l'année 2024 :

SUBVENTIONS ANNEE 2024 ASSOCIATIONS LA LANDE DE FRONSAC		VOTE A LA LIGNE
COMITE DES FETES	500,00 €	2 RETRAITS - 17 POUR
COOPERATIVE SCOLAIRE MATERNELLE	2 500,00 €	DEJA ATTRIBUEE
COOPERATIVE SCOLAIRE PRIMAIRE	5 500,00 €	DEJA ATTRIBUEE
ABEILLE GIRONDINE	150,00 €	19 POUR
CREATION ET DECOUVERTES	150,00 €	19 POUR
AMICALE LAIQUE	150,00 €	18 POUR – 1 RETRAIT
ASPEL	1 000,00 €	19 POUR
CYCLOTOURISME	300,00 €	19 POUR
ECOLE DE MUSIQUE GALGON	2 530,00 €	DEJA ATTRIBUEE
ESCALE 33	3 000,00 €	DEJA ATTRIBUEE
ETOILE SPORTIVE VERAC	300,00 €	1 RETRAIT - 18 POUR
FC LE FRONSADAIS	300,00 €	19 POUR
CHANTONS LA LANDE	150,00 €	1 RETRAIT - 18 POUR
LA GACHETTE LANDAISE	150,00 €	19 POUR
LA LANDE GYMNASTIQUE	500,00 €	19 POUR
LA LANDE RUNNING	150,00 €	19 POUR
LE PETIT FOOT	150,00 €	19 POUR
LES ARCHERS	300,00 €	19 POUR
LES THES DANSANTS	150,00 €	19 POUR
TENNIS CLUB INTERCO	300,00 €	19 POUR
TENNIS DE TABLE	300,00 €	19 POUR
CONFRERIE	150,00 €	19 POUR
FNACA	150,00 €	19 POUR
FESTI'LAND	1 000,00 €	DEJA ATTRIBUEE
COMPAGNIE GEORGES	300,00 €	DEJA ATTRIBUEE
TOTAL	20 130,00 €	

Monsieur le Maire précise que l'association de La Lande Gymnastique fête ses 40 ans cette année, une manifestation est prévue à cette occasion et l'association a fait une demande de subvention auprès de la Région et du Département. La commune va également les aider.

L'association de la FNACA a demandé que leur subvention d'un montant de 150€ leur soit versée cette année parce qu'ils n'ont plus beaucoup de fonds.

L'association de la chasse a fait par des ses difficultés, Monsieur le Maire propose de l'aider avec une aide qui correspondrait aux soins vétérinaires lié aux blessures que les chiens peuvent avoir lorsqu'ils sont en battue avec les gros animaux comme les sangliers. Il faudra voir lors du prochain conseil municipal s'il est possible de faire une rallonge pour ces chiens de meute qui sont blessés.

Monsieur BLANC propose de voir avec le SIVU si la commune peut avoir des tarifs préférentiels.

Monsieur le Maire indique que ce serait plutôt sous une forme de subvention afin également de faire travailler le vétérinaire local.

Monsieur le Maire propose de voter ligne par ligne.

Monsieur BLANC qui a un pouvoir se retire du vote pour le comité des fêtes.

Madame VACHER se retire du vote pour l'amicale Laïque.

Monsieur DARTIGUELONGUE se retire du vote pour l'étoile sportive du Fronsadais.

Monsieur FAVRE se retire du vote pour chantons La Lande.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a beaucoup d'associations sur la Commune, que le tissu associatif est assez large et que le forum des associations a connu un grand succès avec une fréquentation largement supérieure à l'an dernier.

Monsieur BEUTIS précise que les associations doivent fournir les comptes financiers approuvés en assemblée générale.

6. Décision modificative numéro 2 budget principal année 2024 (délibération)

Monsieur BEUTIS présente la décision modificative numéro 2 du budget principal de l'année 2024.

Monsieur le Maire, suite à l'achat de l'épareuse et au versement par le Département de la Gironde d'une subvention, propose au conseil municipal de voter la décision modificative numéro 2 ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 023 Virement à la section d'investissement	+ 13 500,00 €
Recettes : 70878 Remboursement de frais par des tiers	+ 13 500,00 €

Total 13500 euros en dépenses et recettes en fonctionnement

INVESTISSEMENT

Dépenses : 2157 Matériel et outillage technique	+19 620,00 €
2183 : Matériel informatique	+ 4 230,00 €
Recettes : 021 Virement de la section de fonctionnement	+ 13 500,00 €
1323 Subvention Département	+ 10 350,00 €

Total 23850 euros en dépenses et recettes en investissement

Pour : 17

Contre :

Abstention : 2

7. Mise à disposition parcelle ENEDIS - servitude (délibération)

Monsieur DEPRET présente la convention de servitude qui sert à passer le câble pour alimenter les allées de Georges et sécuriser le bourg. Les travaux ont déjà été faits, la convention a déjà été proposée mais mal rédigée par ENEDIS c'est pourquoi il propose de la revoter et autoriser Monsieur le Maire à la signer. Cette servitude sera consentie moyennant une indemnité d'un montant de 20 euros au profit de la commune.

Monsieur le Maire précise que la délibération précédente concernant la convention qui a mal été rédigée par ENEDIS sera annulée et remplacée.

Pour : 19 Contre : Abstention :

8. Convention avec l'académie de Bordeaux relative à l'intervention d'AESH sur le temps de la pause méridienne dans le premier degré public (délibération)

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a une classe ULIS au sein de l'école élémentaire, qui accueille des enfants présentant des handicaps de toute nature. Ces enfants sont insérés progressivement dans les différentes classes selon leur niveau, ils déjeunent au restaurant scolaire.

Madame JANICOT explique qu'au sein de l'école élémentaire, certains enfants de la classe ULIS sont accompagnés dans leur journée par un Accompagnant d'élève en Handicapé (AESH) qui est dédié à l'accompagnement des apprentissages scolaires. La convention vient combler un manque au niveau de la loi qui était la continuité de la journée de l'enfant à savoir que l'AESH était payée par l'Etat sur le temps scolaire mais pas sur le temps de pause méridienne, ce qui obligeait les parents à trouver des solutions et/ou à la mairie de payer les AESH sur le temps de pause méridienne. Ce défaut d'accompagnement a été réglé par une loi le 21 mai 2024 qui permet de rémunérer les AESH par l'Etat. La convention qui est proposé est une convention cadre qui est produite par l'académie de Bordeaux et permet de basculer ce financement sur l'Etat. On précise que le temps de financement ne concerne que la pause méridienne, les temps périscolaires de début et fin de journée ne sont pas inclus dans l'accompagnement des AESH, il s'agit uniquement de la pause méridienne pour l'accompagnement du repas et pour permettre aux enfants de rester dans le temps scolaire.

Monsieur le Maire rappelle que c'est très important puisque jusqu'à maintenant c'était les agents de la mairie qui se chargeaient de s'occuper de ces enfants et aujourd'hui il serait bien que ce soit l'état qui puisse les prendre en charge pour les aider à manger à la cantine.

Monsieur le Maire propose de passer au vote pour signer cette convention avec l'académie de Bordeaux.

Pour : 19 Contre : Abstention :

Informations complémentaires :

- Monsieur Le Maire rappelle que les travaux du Pont de Lapeyre s'élèvent à 220269€ TTC (études préalables, marchés, appels d'offres, maîtrise d'ouvrage), sur les travaux à proprement dis, la commune a obtenu avec le programme aide et ponts de l'état une subvention à hauteur de 60332,3 €, ce qui fait que quand on aura récupéré le FCTVA qui est à hauteur de 16394,86€ il restera plus que 43000€ à payer sur ce pont de Lapeyre pour la partie de La Lande de Fronsac. Il faut souligner que Saint André de Cubzac n'était pas habilité à recevoir une subvention et

que par conséquent, seule la commune de La Lande de Fronsac qui était inscrite au programme national ponts à pu recevoir cette subvention.

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur DEPRET qui indique que les travaux vont démarrer à partir de lundi, la première réunion de chantier à eu lieu cette semaine pour un durée approximative qui devrait nous amener à mi-novembre si tout va bien (hors intempéries) il faudra tenir compte des intempéries et de la réaction du cours d'eau, il y a quelques petites interventions sur les culées actuelles, les dalles de granit qui servent actuellement de tablier vont rester en place ils vont recéper le dessus, refaire des pieux de chaque côté, reposer des poutrelles et donc refaire un pont. Le pont fera bien 6 mètres de large, par contre les 6 mètres ne seront pas consacrés à la circulation des véhicules, il y aura 2m30 pour ces derniers, une piste cyclable et on réutilisera les pierres qu'il y a actuellement qui serviront de parapet. Il y aura un sens de circulation, une seule voiture pourra passer.

Monsieur le Maire ajoute que certains pensent que la réfection du pont de Lapeyre a pris du temps, d'autres pensent que la commune fait les travaux seulement maintenant parce que ça l'arrange, ces gens là oublient que pour faire un pont, il faut du temps. Il y a des études préliminaires indispensables, des études règlementaires obligatoires et environnementales, des appels d'offres, des signatures de marchés et comme l'a dit Monsieur DEPRET, on ne peut pas réparer un pont à n'importe quel moment, on le répare au moment de l'étiage (de septembre à novembre). Nous avons fait les travaux dans les meilleurs délais possibles et au meilleur coût possible puisque la facture de la commune se trouve allégée de 60000€.

Monsieur FAVRE ajoute que nous avons toujours dit qu'une fois que la commune aurait l'accord, les travaux seront faits aux alentours du mois de septembre.

Monsieur Le Maire prend pour exemple le pont d'Izon qui lui aussi est fermé et qui avait la possibilité de se faire au mois de Mars, mais si cela avait été le cas, il aurait fallu pomper l'eau, le fait de pomper l'eau nécessite une loi sur l'eau qui prend déjà 6 mois d'instruction.

Monsieur Le Maire informe que dernièrement nous avons reçu la visite de de la trésorerie de Saint André de Cubzac, Saint Savin qui est venu nous présenter le document de revalorisation financière fiscale 2023 de la commune en nous disant que nous avons faits de réels efforts pour diminuer les charges réelles de fonctionnement, pour diminuer les investissements, on est resté très modéré, le fond de roulement est en constante augmentation, l'endettement est en nette diminution puisqu'aujourd'hui on est descendus à 14 années et c'est le résultat comptable de la commune. L'an prochain, nous auront des départs à la retraite qui vont diminuer la charge du personnel, on va avoir des résultats qui sont encore meilleurs et je vais proposer au service de la trésorerie de Saint André de Cubzac de venir au mois de septembre 2025 comme elle est venue cette année pour faire une réunion publique pour présenter les comptes officiels de la Commune par des personnes assermentées qui contrôlent nos finances et ainsi chacun pourra voir l'état exact des finances de la commune dont nous n'avons pas à rougir.

La conclusion est que la commune a engagé des actions en faveur d'un redressement de ses finances qui sont déjà visibles sur la gestion 2023 avec la maîtrise de ses charges de fonctionnement, dépenses de personnel qui a permis à la collectivité de retrouver un niveau d'auto-financement suffisant pour rembourser l'annuité de sa dette, modération des dépenses d'équipement, permettre à la commune de renflouer ses réserves.

Monsieur le Maire invite tout le monde à trouver une commune dont la population avoisine 2000 et 3000 habitants qui au cours d'une mandature qui n'est pas encore achevée a réussi à faire 3,9 millions d'investissements et qui en l'espace de 2 ans a réussi à renforcer ses fonds propres en restant dans une zone d'imposition la plus faible parmi le département. Ce sont des chiffres contrôlables et sincères sur lesquels on ne peut pas transiger.

Madame JANICOT prend la parole pour faire une annonce au sein du Conseil. Elle a donné sa démission de ses fonctions d'adjointe au sein du conseil en raison du fait qu'elle a déménagé il y a peu sur une autre commune pour des raisons personnelles et professionnelles. Ce déménagement contraint sa disponibilité pour assurer ces fonctions c'est pourquoi elle a préféré

proposer sa démission auprès de Monsieur le Maire. Elle reste tout de même conseillère municipale et conseillère communautaire.

Monsieur le Maire remercie Madame JANICOT pour le travail effectué, pour son honnêteté et sa sincérité d'annoncer cette nouvelle au sein du conseil, elle reste conseillère, il compte sur elle pour travailler aux côtés des élus jusqu'à la fin du mandat et la remercie pour son engagement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 38.

Le Maire,
Jean GALAND



La Secrétaire de séance,
Ghyslaine ARNAUD

A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Ghyslaine ARNAUD", written over a faint, illegible stamp.